



L'ESSOR DE LA VILLE

Expérience

ÉCHANGER

Développement urbain

# PROGRAMME DE MENTORAT

APPRENDRE GRANDIR RÉSEAUTER PARTAGER

Industrie immobilière commerciale

Mentoré

CODE ÉTHIQUE

PROGRAMME DE MENTORAT DE L'IDU

MENTOR

Apprentissage

**Merci au partenaire du programme de mentorat!**



**Informations :**

Shanie Parent

Gestionnaire, commandites et événements

Institut de développement urbain du Québec

514-866-0481

[sparent@idu.quebec](mailto:sparent@idu.quebec)

[mentorat@idu.quebec](mailto:mentorat@idu.quebec)

Afin de véhiculer ces objectifs et valeurs, l'IDU a mis en place le présent code d'éthique, lequel gouverne le programme et la relation de mentorat. Ce code doit être respecté en tout temps par les mentors et les mentorés. Il décrit, de manière concrète et précise, les règles de conduites minimales auxquelles les mentors et mentorés sont censés obéir.

Le succès de la démarche du programme repose sur le respect du présent code afin de préserver la relation de confiance entre le mentor et le mentoré. Le mentorat constitue un engagement bénévole de la part du mentor dans le but de favoriser le développement du mentoré.

Dans le cadre de ses activités, le programme de mentorat place l'intérêt du mentoré en premier. Les personnes intéressées doivent présenter leur niveau de compétence et de connaissance de façon juste.

## **1. Responsabilité personnelle**

Les mentors et les mentorés doivent tout particulièrement :

- S'acquitter de leurs rôles au sein du programme avec professionnalisme, diligence et éthique;
- Prendre le temps de lire et de comprendre le présent code d'éthique;
- Se comporter de manière à donner une image positive du programme de mentorat;
- *Pour le mentor* : ne pas détenir d'intérêts financiers au sein de l'employeur du mentoré et ne pas participer au processus décisionnel;
- Ne pas s'engager dans des transactions financières entre le mentor et le mentoré;
- Ne pas solliciter, tenter d'obtenir ni accepter de cadeau du mentoré, d'avantage, de récompense ou de compensation, sous quelque forme que ce soit;
- Donner l'exemple en ayant une conduite inspirée des normes d'éthiques élevées;
- Développer et préserver la crédibilité du programme de mentorat de l'IDU.
- *Pour le mentoré* : ne pas solliciter d'emploi ou une quelconque relation commerciale avec le mentor;

## **2. Respect des lois et règlements**

Les mentors et les mentorés doivent respecter, en tout temps, les lois et règlements en vigueur.

### **3. Conflit d'intérêts**

Les mentors et les mentorés doivent faire preuve de leur meilleur jugement pour éviter toute situation de conflit réel ou perçu comme tel. Les mentors ne doivent pas accepter ni solliciter aucun cadeau, aucune invitation ni aucun autre avantage susceptible d'avoir une influence réelle ou apparente sur leur objectivité dans le cadre du programme de mentorat.

Il peut y avoir conflit d'intérêts ou apparence d'un conflit d'intérêt si le mentor traite avec une personne qui est amené à une prendre une décision sur l'emploi du mentoré.

De façon générale, toute situation qui est de nature à compromettre l'indépendance ou l'impartialité du mentor face au mentoré représente, aux fins des présentes, un conflit d'intérêts.

En présence d'un conflit d'intérêt réel ou perçu ou potentiel, le mentor doit en informer son responsable au sein du programme de mentorat.

### **4. Échanges et discussions**

La présence et la participation active dans tous les aspects de la relation de mentorat sont exigées des mentors et des mentorés.

Dans le cadre des échanges et discussions entre le mentor et le mentoré, toute forme de harcèlement, d'intimidation, de victimisation de quelque nature, qu'elle soit sexuelle, physique ou psychologique, est interdite.

Dans cette optique, les échanges et discussions doivent avoir lieu dans un environnement du respect de la vie privée et de courtoisie tout en affichant une attitude d'ouverture. Les échanges et discussions doivent contribuer à créer une atmosphère de coopération et de collaboration.

Le mentor et le mentoré doivent d'abstenir de toute discrimination notamment, fondée sur l'âge, la race, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique ou la religion.

Les relations sentimentales ou sexuelles entre le mentor et le mentoré sont interdites. Les participants doivent faire preuve de vigilance quant à la possibilité de toute intimité potentielle entre les parties et doivent prendre les mesures appropriées afin de corriger la situation afin

d'assurer un environnement sain et sécuritaire. La façon la plus transparente de le faire est d'en discuter avec le responsable de la dyade et au besoin, de mettre fin à la relation mentorale.

## **5. Confidentialité**

Tous les mentors et les mentorés sont tenus de garder leurs discussions et échanges confidentiels. De façon générale, il est interdit d'utiliser à ses propres fins ou au profit de tiers, les informations confidentielles ou privilégiées recueillis durant les discussions et échanges, à moins d'un non-respect du présent code d'éthique.

## **6. Gestion du Code**

L'IDU supervise le respect du code d'éthique. Tout mentor ou mentoré qui souhaite signaler une infraction au présent code doit communiquer avec le responsable désigné par l'IDU identifié au début du programme.

L'engagement envers la relation de mentorat est une composante importante du programme. Ceux ou celles qui ne peuvent assurer leurs responsabilités ou qui éprouvent des difficultés dans le cadre de la relation de mentorat doivent communiquer avec leur responsable désigné.

Tout doute au plan de l'éthique et ce, même s'il génère un malaise, doit être communiqué.

Le responsable désigné pourra résoudre la question promptement. Toute demande sera traitée avec discrétion.

## **7. Manquement au Code**

Un manquement au présent code peut entraîner, sur décision de l'IDU, un retrait complet du programme de mentorat. Pour le mentoré en défaut, ce retrait sera effectué sans remboursement des frais acquittés à ce jour.

L'ESSOR DE LA VILLE

ÉCHANGER

Expérience

Développement urbain

APPRENDRE GRANDIR RÉSEAUTER PARTAGER

Industrie immobilière commerciale

Mentoré

MENTOR

Apprentissage

Réseau des jeunes ambassadeurs



IDU Institut de Développement Urbain de Québec